

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

Séance du : 30 novembre 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

**N° : 1862**

**Décision modificative n°  
1 de clôture 2021**

6 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Véronique DELFAUX (CR), Sophie VAGINAY RICOURT (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Marielle FABRE (CD84)

4 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Chantal EYMOUD (CR), Nicolas ISNARD (CR), Nathalie CHEVILLARD (CR), Amapola VENTRON (CD13)

Participaient également (non votants) : Céline HAYOT (région), Blanche DE LA CRUZ (CD13), Bernard VIGNE (ADEME), Jean-Yves PETIT (CESER), Karine CAZETTES (CESER), Guy PARRAT (CESER), Valérie LEBRAS (NCA), Géraldine BIAU (DREAL), Sophie CROQUETTE (PETR Pays d'Arles), Philippe PIERRON (AERMC), Pascale MAZZOCCHI (Paierie Régionale), Jean Philippe CHAUVIN (CA Grand Avignon), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 6 sur 9  
Quorum atteint**

**Vu** Les délibérations n° 1818 du 16 mars 2021 adoptant le Budget Primitif 2021 et n° 1828 du 1<sup>er</sup> juin 2021 adoptant le Budget Supplémentaire 2021 ;

**Considérant** Que La décision modificative de clôture 2021 de l'ARPE-ARB intègre une seule recette de 20.000 € de la DREAL PACA dans le cadre du programme européen LIFE Habitats Calanques, et permet ainsi l'inscription d'une dépense à hauteur de 20.000 € pour la réalisation d'une campagne de communication sur la personnalisation des bus dans le cadre de ce même programme ;

Qu'elle permet également d'intégrer des transferts de crédits de chapitre à chapitre et dans un même chapitre, d'autoriser des dépenses sous évaluées au BP et au BS, ou pour couvrir des nouveaux besoins. Ils sont aussi effectués pour régler des dépenses sur des articles budgétaires adaptés ;

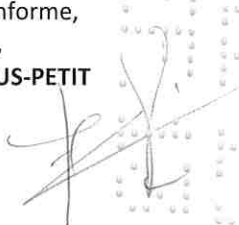
Que le budget étant voté par chapitre, toute modification affectant un chapitre est donc conditionnée par l'approbation du Comité Syndical ;

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide**

- D'adopter la décision modificative n° 1 de clôture au budget de l'exercice 2021.

Fait et délibéré à Marseille, le 30 novembre 2021

Pour copie conforme,  
**La Présidente,**  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**



ARPE-ARB